

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021_072

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

ADHESION AU CAUE 2021

Etai(en)t présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOU (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

2021-072-DE

Rapport de : Côme TOLLET

Le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) du Rhône est une association loi 1901 qui assure des missions de service public :

- une assistance architecturale gratuite auprès des candidats à la construction,
- un avis gratuit pour les collectivités sur tout projet d'architecture ou d'aménagement communal,

- des formations pour les maîtres d'ouvrage, les professionnels et agents des collectivités.

Depuis 20 ans, la Ville et le C.A.U.E sont partenaires dans le cadre une convention pour une mission d'assistance architecturale et urbaine. Il s'agit d'une mission spécifique et approfondie pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme sur tri préalable effectué par la Commune. Cette mission est réalisée en contrepartie d'une contribution financière d'un montant de 4 431 € (montant révisé annuellement).

A ce jour, la Ville n'est pas adhérente de l'association. Or, l'adhésion permettrait à la Commune de prendre part aux orientations du CAUE, de devenir membre de l'assemblée générale et aussi :

- de solliciter un conseil préalable avant tout projet d'aménagement ou de construction,
- de solliciter un conseil et un accompagnement approfondis,
- d'être assisté d'un professionnel lors de jurys de concours de maîtrise d'œuvre,
- etc....

Les services proposés avec cette adhésion sont complémentaires de la convention actuellement en cours.

Le barème de cotisation 2021 s'établit à 700 € pour les communes de plus de 40 000 habitants.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'APPROUVER l'adhésion de la Ville au C.A.U.E ;
- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 020G nature 6281.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 21 OCT. 2021
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.